

Brèves

Le directoire du Stade Mandji en veut plus

Au lendemain du recrutement des entraîneurs Ondeno et Mandrault, Joël Pono, le président actif du Stade Mandji, avait assigné trois objectifs à atteindre en trois ans : le maintien, la 3e place et enfin le titre de champion du Gabon. Si le maintien est acquis, chacun se demande si le duo aura, pour les deux prochaines années, les moyens de recruter les joueurs qu'il désire.

Hervé Patrick Opian-gah promet des réglages

En dépit du titre de champion du Gabon remporté par Mounana, son fondateur reste marqué par son élimination en coupe d'Afrique face au club tunisien de l'Étoile Sportive du Sahel. Il a confié, quelques minutes après le sacre de son équipe, que des réglages seraient opérés dans plusieurs secteurs. Notamment en attaque.

Mbo Bodjoni viré de l'équipe A de Manga ?

Déçu par cette place de dauphin du CF Mounana, la direction de Mangasport envisagerait de se séparer de son entraîneur et de le pousser à s'occuper de la section des jeunes. Fonction qu'il a déjà occupée par le passé au sein de Mangasport. Des noms de ses possibles remplaçants circulent déjà.

Anselme Délicat perd encore son poste

Nommé au début de la saison à la tête d'O'Mbilanziami, le technicien gabonais vient encore d'être écarté par Jean Boniface Assélé de la direction technique de cette formation évoluant en D2. Il l'avait déjà été une première fois pour indépendance de ton et reconduit par la suite. Délicat a été remplacé par Wenceslas Moussavou, un autre ancien entraîneur de l'O'M qui revient aux affaires après un recyclage en France.

Football Corpo : Cipep sacré champion

Débutée au mois de juin, la 7e édition du tournoi des impôts s'est achevée dans la ferveur, dernièrement, avec le sacre de l'équipe de Cipep. Cette formation a battu en finale la DGI sur le score de 3-1. Quatre équipes avaient participé à cette compétition.

rassemblées par JFM

J.F.M

Libreville/Gabon

Georges Baranov Ngoma, président-fondateur du Stade Migovéen et propriétaire du stade Jean-Koumou, a expliqué, il y a quelques jours, que la Ligue nationale de football professionnelle (Linafp) ne respecte plus ses engagements avec certains propriétaires d'infrastructures privées. Au point de ne pas lui verser, depuis l'an dernier, les montants relatifs à la location de cette enceinte. Les sommes dues se chiffraient en millions de francs CFA selon Georges Baranov Ngoma. Ce n'est pas la première fois que cette enceinte est au centre d'un conflit entre la Linafp et le Stade Migovéen.

Outre cette dette de la Linafp, l'autre différent concerne le dossier entre le Stade Migovéen et Nguen'Asuku. Il ressort que le club alto-govéen aurait été favorisé dans le rendu sur la réserve portée par Nguen'Asuku sur le joueur Alassan Mohamed de la formation de Lambaréné. Pourtant, le même jour, le Stade Migovéen avait également porté des réserves sur le joueur Yannick Mboumi de Nguen'Asuku.

Du coup, pour marquer son dépit, Georges Baranov Ngoma, président-fondateur du Stade Migovéen et propriétaire du stade Jean-Koumou, a décidé d'ouvrir gratuitement cette enceinte sportive au public. En somme, l'entrée y sera gratuite lors du dernier match du National Foot qui opposera les Migovéens à Nguen'Asuku à Lambaréné. Une décision qui vaut mieux qu'une fermeture pure et simple du stade Jean-Koumou, a estimé Baranov Ngoma.

Cette décision peut être un nouveau coup pour les finances de la Linafp.

Football

Palabres au Stade Jean-Koumou



Photo : J.F. MAROLA

une vue du stade Jean-Koumou de Lambaréné.



REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

SUSPENSION PROVISOIRE ET LEVÉE TOTALE DE LA SUSPENSION DE CONVENTION DANS LES STRUCTURES SANITAIRES PRIVÉES

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) porte à la connaissance de ses assurés **de la suspension temporaire ou partielle de sa convention**, avec les structures sanitaires conventionnées ci-après, pour irrégularités techniques.

Cette mesure qui prend effet le **vendredi 1er juillet 2016**, concerne :

La Clinique Sainte Alice :

- Suspension provisoire en rapport avec les actes de néonatalogie.

La Clinique Médico-Chirurgicale de la Paix :

- Suspension provisoire qui concerne essentiellement les actes d'endoscopie digestive haute.

Les patients assurés CNAMGS sont priés de s'orienter vers d'autres structures sanitaires jusqu'à décision contraire, en attendant la mise aux normes de ces cliniques. Un communiqué fera l'objet de la levée de ces mesures.

Par ailleurs, ayant constaté que les irrégularités qui ont entraîné la suspension de la convention avec **la Polyclinique La Médicale Vie Verte** ont été corrigées, nous avons le plaisir de vous informer de **la levée totale de celle-ci et de la reprise de notre partenariat.**

Toutefois, nous tenons à signaler que nos équipes effectueront mensuellement des visites de contrôle.

La CNAMGS vous remercie de votre bonne compréhension et compte sur le respect de ces dispositions afin de garantir à tous le meilleur service.

Fait à Libreville, le 30 juin 2016

Le Directeur Général

Pr. Michel MBOUSSOU



Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

